

CONSEIL COMMUNAUTAIRE REUNION DU 24 NOVEMBRE 2021

Présents :

M. Gérard TRÉMÈGE
M. Patrick VIGNES
M. Thierry LAVIT
M. Yannick BOUBEE
M. Fabrice SAYOUS
M. Jean-Claude BEAUQUESTE
M. Jérôme CRAMPE
M. Jean-Michel SEGNERE
M. Gérard CLAVE
M. Denis FEGNE
M. Marc BEGORRE
Mme Valérie LANNE
Mme Evelyne RICART
M. André LABORDE
M. Jean-Claude PIRON
M. Emmanuel ALONSO
Mme Christiane ARAGNOU
M. Erick BARROQUERE-THEIL
M. Philippe BAUBAY
M. Francis BORDENAVE
M. Jean-Marc BOYA
M. Jean BURON
Mme Marie-Henriette CABANNE
M. Louis CASTERAN
M. Jean-Louis CAZAUBON
M. Pascal CLAVERIE
M. Jean-Louis CRAMPE
M. Gilles CRASPAY
M. Jean-Luc DOBIGNARD
Mme Andrée DOUBRERE
M. Philippe ERNANDEZ
M. Jacques GARROT
M. Jean-Paul GERBET
M. Romain GIRAL
Mme Yvette LACAZE
M. David LARRAZABAL
M. Christian ZYTYNSKI
M. Vincent ABADIE
M. Eric ABBADIE
Mme Laurence ANCIEN
Mme Marie-Christine ASSOUERE
Mme Caroline BAPT
Mme Frédérique BELLARDI
M. Gérard BOUE
M. Serge BOURDETTE

M. Rémi CARMOUZE
M. Jean-Noël CASSOU
M. Jean-Claude CASTEROT
M. Claude CAUSSADE
M. Jean-François CAZAJOUS
M. Jean-Claude LASSARRETTE
M. Alain LUQUET
M. Ange MUR
Mme Chantal PAULIEN
Mme Cécile PREVOST
M. François RODRIGUEZ
M. Paul SADER
Mme Nicole SARRAMEA
Mme Martine SIMON
Mme Lola TOULOUZE
Mme Maryse VERDOUX
M. Guy VERGES
M. Hervé CHARLES
Mme Isabelle CHEDEVILLE
M. Serge CIEUTAT
Mme Christelle COATRINE
M. Francis CURBET
M. Sébastien CYPRES
M. Daniel DARRE
M. Pierre DARRE
M. Jean-François DRON
M. Serge DUCLOS
M. Jean-Marc DUCLOS
Mme Christiane DURAND
Mme Véronique DUTREY
M. Patrick GASCHET
M. Gilbert GRAVELEINE
Mme Nathalie HUMBERT
M. Philippe JOUANOLOU
Mme Agnès LABARTHE
Mme Evelyne LABORDE
M. Charles LACRAMPE
M. Francis LAFON PUYO
M. Pierre LAGONELLE
M. René LAPEYRE
M. Bruno LARROUX
M. Claude LESGARDS
Mme Marion MARIN
M. Philippe MASCLE
Mme Sylvie MAZUREK

Mme Elisabeth BRUNET
Mme Rebecca CALEY
Mme Danielle CARCAILLON
Mme Marie PLANE
Mme Régine TOSON

M. Stéphane NOGUEZ
M. Sylvain PERETTO
M. Patrick PEY
M. Jean-Marie TAPIE
Mme Sandrine TOUZET

Excusés :

M. Roger LESCOUTE
Mme Christine ABBADIE-CHELLE
M. Jean-Philippe BAKLOUTI
M. Joël CAZEDEBAT
M. Bernard LACOSTE
Mme Francine MATEOS
M. Jean-Christian PEDEBOY
M. Roger-Vincent CALATAYUD
Mme Isabelle LOUBRADOU
M. Guillaume ROSSIC

Mme Marie-Paule BARON
Mme Angélique BERNISSANT
M. Christophe CAVAILLES
M. Mohamed DILMI
Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ
M. Paul LAFAILLE
Mme Catherine MARALDI
Mme Claudine RIVALETTO
M. Alain TALBOT

Pouvoirs :

M. Jean-Christian PEDEBOY donne pouvoir à M. Denis FEGNE
M. Roger-Vincent CALATAYUD donne pouvoir à M. Gérard TRÉMÈGE
Mme Isabelle LOUBRADOU donne pouvoir à M. Jean-François CAZAJOUS
M. Guillaume ROSSIC donne pouvoir à M. Patrick VIGNES
Mme Marie-Paule BARON donne pouvoir à M. Yannick BOUBEE
Mme Angélique BERNISSANT donne pouvoir à Mme Andrée DOUBRERE
M. Christophe CAVAILLES donne pouvoir à M. Emmanuel ALONSO
M. Mohamed DILMI donne pouvoir à M. Philippe ERNANDEZ
Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ donne pouvoir à M. Fabrice SAYOUS
M. Paul LAFAILLE donne pouvoir à Mme Christiane DURAND
Mme Catherine MARALDI donne pouvoir à M. Romain GIRAL
Mme Claudine RIVALETTO donne pouvoir à M. Rémi CARMOUZE
M. Alain TALBOT donne pouvoir à M. Claude LESGARDS

Absents :

M. Christian LABORDE
M. Philippe LASTERLE
Mme Elisabeth ARHEIX
M. Lucien BOUZET
M. Yves CARDEILHAC
M. Henri FATTA
M. Joseph FOURCADE

M. Jean-Pierre FRECHIN
M. Frédéric LAVAL
Mme Myriam MENDES
M. Laurent PENIN
Mme Virginie SIANI WEMBOU
M. Robert SUBERCAZES
M. Paul HABATJOU

*

* *

M. LE PRESIDENT : Bien chers collègues, prenez place s'il vous plaît. Merci de votre présence, je déclare ouvert notre Conseil Communautaire, et nous allons tout de suite entrer dans le vif du sujet. Madame Lola Toulouse, acceptez-vous d'être secrétaire de séance ?

MME TOULOUZE : Oui.

M. LE PRESIDENT : Félicitations, merci. Je vais demander à Christine CONTE, de bien vouloir se lever. Chers collègues, je vous présente Christine CONTE, la nouvelle maire de Gardères, qui succède à Ginette CURBET. Vous êtes la bienvenue parmi nous, et nos collègues peuvent faire connaissance avec cette sympathique élue très dynamique. Bienvenue Madame CONTE. Est-ce qu'il y a des questions sur les marchés inférieurs à 40 000 euros qui ont été passés dans le cadre des compétences données au Président et au Bureau. Est-ce qu'il y a des questions particulières ? Pas de question ? Parfait. Est-ce qu'il y a des questions sur les décisions prises par le Président dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Communautaire ? Il n'y en a pas non plus ? Bien. Nous allons donc aborder les délibérations qui vont être soumises à votre approbation.

DELIBERATION N° 1

HARMONISATION TARIFAIRE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – DEFINITION DES TARIFS CIBLES ET DE LA DUREE DE CONVERGENCE

M. PIRON : Merci Monsieur le Président. Il s'agit donc ce soir, qu'ensemble, nous définissions le profil que nous souhaitons donner à cette harmonisation tarifaire, que la loi NOTRe, vous le savez nous impose. Dans un souci, dans un délai raisonnable, nous avons choisi 10 ans. Après 2 ans de gel des tarifs, nous devons donc fixer ce soir, à la fois un tarif cible, et aussi une durée de convergence. Le bureau COGITE, représenté par Monsieur DESSEN, va maintenant nous présenter le sujet, si vous le permettez.

M. LE PRESIDENT : Parlez bien dans le micro, s'il vous plaît, Monsieur DESSEN.

Présentation par M. DESSEN du bureau d'études COGITE

M. LE PRESIDENT : Monsieur, s'il vous plaît. On vient de parler de l'eau. J'aimerais savoir si, déjà il y a des questions sur la partie eau. Après, on parlera de l'assainissement, si vous le voulez bien. Alors est ce qu'il y a des questions ? Bon s'il n'y a pas de question, c'est parfait. Très bien. Vous pouvez continuer, Monsieur.

Présentation par M. DESSEN du bureau d'études COGITE

M. LE PRESIDENT : Vous pouvez rappeler la moyenne nationale dont vous venez de parler, je n'ai pas bien entendu le chiffre.

M. DESSEN : À peu près 5 euros pour l'eau et l'assainissement.

M. LE PRESIDENT : Merci, nous on va vers 4,75, je crois ?

M. DESSEN : Tout à fait.

M. LE PRESIDENT : Merci. Avez-vous des questions à poser, chers collègues, sur l'eau et l'assainissement ? François Rodriguez, je vous en prie.

M. RODRIGUEZ : Oui, juste une question par rapport à la crise COVID, et aux pertes qui ont été occasionnées par non-consommation d'eau, et le non rejet au tout à l'égout, les délégations qui sont faites avec les gestionnaires des stations, il ne peut pas être revu lui par rapport, parce que quand on a des compteurs qui sont aux entrées de stations ou sur différents réseaux par rapport aux eaux parasites, on paye en plus par rapport à ses eaux parasites, et pour une fois où on a moins d'eau qui y va, on devrait quand même payer moins cher par rapport aux eaux qui ont été non consommées et non envoyées. C'est mon point de vue.

M. LE PRESIDENT : Vous pouvez répondre, Monsieur, s'il vous plaît.

M. DESSEN : Oui, dans le cas de Lourdes, en effet, il y a une part délégataire, une part collectivité, ces 2 tarifs à Lourdes dépendent, uniquement, de la part variable. Il n'y a pas d'abonnement à Lourdes en assainissement. Et d'ailleurs, c'est pour ça que le manque à gagner a été tellement important pour la collectivité, toute la recette repose sur la part variable. Donc un usager qui consomme moins à Lourdes, il a proportionnellement des dépenses et une facture plus légère.

M. LE PRESIDENT : Qui souhaite intervenir, je ne vois pas qui ? Monsieur ALONSO.

M. ALONSO : Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires, chers collègues. La ressource en eau est une problématique à la fois environnementale, économique et sociale. Environnementale, car nous devons être en capacité de fournir, aux habitants du territoire, une eau propre à la consommation, en veillant à limiter les déperditions à travers l'entretien efficace de l'ensemble du réseau, et de restituer cette eau au milieu dans les normes de qualité, les plus réglementaire possible, que ce soit sur l'assainissement collectif ou sur l'assainissement non collectif. Elle a aussi une dimension donc sociale, car quel que soit son lieu de résidence, un habitant de l'agglomération doit pouvoir avoir accès à cette eau, afin de subvenir à ses besoins, le tout selon le principe d'égalité de traitement des usagers. Enfin, la dimension économique, car nous devons être en mesure de fournir une eau au meilleur prix, selon le principe de l'eau paye l'eau, ça a été rappelé. Ce meilleur prix doit aussi donc prendre en compte les coûts liés à la consommation, mais aussi surtout aux investissements à réaliser. Au-delà de ces 3 grandes lignes fondatrices du développement durable, un principe d'équité vient s'intégrer, et auxquels nous ne pouvons déroger. Cette équité est d'ailleurs mentionnée dans la délibération qui nous est soumise aujourd'hui, qui s'exprime à travers la mise en place d'un processus d'harmonisation du tarif à l'horizon 2030, délai raisonnable à caractère législatif. Le transfert de compétences représente depuis 2 ans maintenant, un travail colossal, tant du point de vue technique qu'administratif, et dont le point de départ a été, en ce qui concerne ce mandat, la création des régies à autonomie financière de l'assainissement, et de l'eau potable lors du Conseil Communautaire du 27 novembre 2019. La gestion des situations d'urgence a dû être opérée en priorité. Néanmoins, derrière ces contingences organisationnelles pratiques, c'est à nous, élus communautaires, de décider de l'orientation que nous voulons donner, c'est la dimension politique de cette compétence. Ainsi, l'objectif initial que nous nous étions fixés, choix politique, et de procéder à chaque année au renouvellement pour l'assainissement, de 1% du linéaire de notre réseau. Alors il faut rappeler ici que la durée de vie d'un tuyau dans ce domaine est estimée à 60-80 ans. En procédant au remplacement de 1% chaque année, on mettra 100 ans pour renouveler les tuyaux qui ont d'ores et déjà 60 à 80 ans minimum d'âge. Donc parallèlement à cet enjeu, à ce défi d'investissement, se pose la question de la responsabilité de chacune des entités qui, auparavant gèrent cette compétence, cela nous a été rappelé. Certaines structures ont ainsi joué le jeu, procédant à la mise en place et au respect d'un programme pluriannuel d'investissement, qui en retour avait forcément un impact sur le prix de l'eau facturé aux usagers. Aujourd'hui, cet historique est lissé, unifié, au sein du service d'eau et d'assainissement de l'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées. On note également que le budget primitif qui nous est présenté, enfin le budget primitif qui nous est proposé aujourd'hui, mentionne une ligne d'investissement de 3,1 millions d'euros pour l'eau, et 3,55 millions d'euros pour l'assainissement. Chiffres repris à l'échelle de 10 ans dans la présentation qui nous a été faite. Ce qui était levé en valeur, mais relativement faible par rapport aux enjeux, qu'ils soient du 1% de renouvellement, ou des mises aux normes qui ont été imposées, car non réalisées au préalable sur les installations de ce nouveau service. Malheureusement, aujourd'hui, le prix eau que nous proposons de mettre en œuvre va impacter de manière uniforme les usagers, alors que certains ont déjà payé par le passé le prix des investissements réalisés par leur structure gestionnaire. Dans cette perspective, nous

il me paraît intéressant de pouvoir disposer du plan pluriannuel d'investissement que nous tenons à réaliser au cours des prochaines années, sans nous contenter des opérations présentées lors des conseils d'exploitation. Dans le détail, l'impact qui nous a été présenté est quand même le suivant, pour l'eau, 24 112 abonnés connaîtront une hausse du tarif de l'eau, soit 68% des abonnés de notre territoire. Pour l'assainissement 31 568 abonnés connaîtront une hausse du tarif de l'assainissement, soit 72% des abonnés. Ces chiffres et cette distorsion conduisent donc à poser deux interrogations suivantes : est-ce que les prix de l'eau et de l'assainissement que nous proposons d'atteindre d'ici 2030 va permettre l'objectif, que nous nous sommes collectivement fixés, de remplacer 1% du linéaire de notre réseau en assainissement par exemple ? Le pendant en investissement d'eau potable chaque année, sinon, ce tarif que nous déciderons aujourd'hui, sera amené à encore augmenter pour faire face aux dépenses. Deuxième interrogation, comment la mise en place d'une moyenne pondérée, puisque c'est ça qui définit, entre autres, les investissements à faire, le tarif cible à atteindre, conduit à une augmentation pour près des 3/4 des abonnés, là où elle devrait à peu près arithmétiquement impacter 50% des abonnés. Donc merci pour votre attention et pour ce qui me concerne, je pense m'orienter vers une abstention, tant que les interrogations, entre guillemets, ne seront pas éclaircies.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Avant que Monsieur PIRON éventuellement, et notre conseil vous répondent, est-ce qu'il y a d'autres questions ? En tout cas, je vous félicite pour la qualité de l'intervention qui démontre un travail sérieux, sur un sujet sérieux. Vous avez raison, les choses ne sont pas simples. Nous nous sommes fixés des objectifs, vous les avez rappelés. Rien ne nous interdit, en fonction de l'évolution de l'environnement, et notamment environnement financier, de revoir les objectifs à la hausse, et de ne pas attendre 100 ans pour, comme vous venez de le souligner, pour procéder aux investissements de renouvellement. Par ailleurs, je précise qu'il y a des communes, qui ont déjà réalisé des investissements importants, et pour lesquelles le renouvellement, auquel vous faites allusion, n'est pas nécessaire. Je pense à la ville de Tarbes, les autres je les connais moins. La généralisation est intéressante, mais parfois elle peut être abusive. En l'occurrence, je crois qu'elle est un peu. Monsieur PIRON, ou Monsieur DUSSEN.

M. PIRON : Oui, je crois, merci Monsieur le Président. Je crois que là on est bien.

M. LE PRESIDENT : Parlez bien dans le micro que tout le monde entende, c'est un sujet important.

M. PIRON : On est face à un débat que nous avons déjà eu plusieurs fois, c'est celle de la solidarité du territoire. On sait pertinemment ce qu'a décrit Monsieur ALONSO est parfaitement exact, et je le remercie pour ce qu'il a dit, en tous les cas au départ de son intervention. On sait pertinemment que, effectivement les grands syndicats, et la ville de Tarbes, et celle de Lourdes, qui avait fait l'effort effectivement de se mettre à niveau, sont maintenant impactées directement par les mises en demeure que nous avons. Le problème, c'est qu'on a une équation qui est absolument impossible à résoudre. D'un côté, on a des travaux qui nous sont imposés par la DDT, que nous devons faire partout, vous verrez tout à l'heure si on parle dans le détail un petit peu des tarifs, que par exemple, on va très rapidement faire 40 000 euros d'investissement sur une commune où il n'y a que 9 abonnés. Voilà, il est évident que cette commune ne pouvait pas le faire et à votre avis, qui va payer les 40 000 euros ? Tout simplement le budget de l'eau, c'est nous qui allons le payer tous ensemble parce qu'en fait, on est sur un territoire, et que cette harmonisation, elle a été voulue par le législateur. Le législateur, il a voulu faire quoi ? En fait le problème de la DDT, et quand on les a reçus, c'est ce qu'ils nous ont expliqué, c'est qu'en fait, il y avait énormément de mise en demeure et pas seulement sur des petites communes, sur beaucoup de communes, il y avait beaucoup de mise en demeure, beaucoup d'obligation de travaux à faire, qu'il internet depuis des années, et des années, et que finalement, quand la compétence a été transférée à l'agglo, ils sont devenus beaucoup plus pressants on va dire, pour que l'on fasse ses travaux, et ses

travaux on les a listés, on les a regardés et on va les faire, on va les faire ainsi qu'on a prévu, et qu'on l'a déjà prévu dans le plan pluriannuel d'investissement, dont Anne-Claire va vous parler dans quelques minutes, pardon dont Madame MAYNADIER, vous parler dans quelques minutes. Mais après, c'est toujours la même, on a dit qu'on allait vers une harmonisation des tarifs, mais harmonisation des tarifs ça veut dire également une harmonisation des territoires et effectivement, il y a des priorités pour l'instant, et certains territoire qui avait payé relativement cher, ou qui avait bien géré, dans tous les cas, leur délégation, ils se retrouvent maintenant effectivement un peu les perdants, on peut dire clairement les choses, on peut dire les choses telles qu'elles sont, ils vont être les perdants. Si on prend la ville de Tarbes par exemple, et oui, il y a quelques millions de travaux qui sont prévus sur les 3 prochaines années, sur les 10 prochaines années, on va être entre 4 et 5 millions de travaux sur la ville de Tarbes. Sauf que c'est la ville de Tarbes qui sera la plus impactée, sachant qu'elle représente à peu près 70% du volume, voilà. Mais maintenant, la faute à qui ? Je ne sais pas, c'est la faute au législateur, je suppose, c'est lui qui a décidé. Et pour nous ce sont, peut-être, ceux qui ont voté la loi NOTRe il y a quelques années maintenant, et maintenant on est en plein dans l'application de la loi NOTRe. Anne-Claire.

M. LE PRESIDENT : Monsieur DESSEN, vous voulez ajouter quelque chose s'il vous plaît ?

M. DESSEN : Oui, je vous propose une petite précision par rapport au taux de renouvellement appliqué. Donc sur le scénario retenu, par exemple en assainissement, nous vous proposons ici, le scénario qui prévoit le plus de renouvellement sur le réseau, mais il est vrai que le taux de renouvellement proposé, disons optimisé et entre 0,5% par an, et 1% par an en fonction des territoires. Les territoires où le réseau est en état le plus dégradé, 1% de renouvellement annuel. Les territoires où le réseau a été renouvelé plus récemment, et plus fréquemment, un niveau un petit peu plus bas. Juste un ordre de grandeur aujourd'hui, le renouvellement des réseaux, sur les services d'eau et assainissement, ça représente un budget équivalent à la moitié des recettes, à peu près, donc c'est vraiment un poste énorme. Donc une petite augmentation du taux de renouvellement des réseaux, amène une très grosse augmentation du prix de l'eau. Donc les scénarios qu'on vous a proposé là, sont des scénarios un petit peu pour permettre de modérer l'augmentation du prix, et qui reste dans un niveau raisonnable vis-à-vis de l'état.

M. LE PRESIDENT : Est-ce qu'on peut considérer Monsieur DESSEN, qu'un taux de renouvellement de 1%, comme l'a dit, Monsieur ALONSO, donc 100 ans pour tout renouveler, peut être considéré comme un taux normal. Monsieur DESSIN, je voudrais savoir.

M. DESSEN : Vous avez raison. En effet, quand on considère que l'espérance de vie par exemple d'un réseau, est de 100 ans, l'objectif souhaitable et le 1%. Après, il y a aussi la réalité, et parfois des réseaux qui sont globalement en bon état, en fonte, qui ne présentent pas de fuite, donc on peut s'éloigner, un petit peu, de cet idéal.

M. LE PRESIDENT : Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Enfin je voudrais redire ce que j'ai évoqué, il y a un instant, répondant un peu à Monsieur ALONSO. Aujourd'hui, on a fixé un montant d'investissement pour les 10 années qui viennent, pour l'eau et l'assainissement, de 60,3 millions d'euros. Il est évident que, et on l'a toujours dit, ces investissements seront réalisés après la définition des priorités. Comme l'a dit Monsieur PIRON, il y a des communes qui ont réalisé des efforts au cours des précédentes années, ou précédentes décennies, et dont l'état du réseau ne justifie pas aujourd'hui de priorité. Il y en a d'autres qui ont patienté délibérément, sachant que le transfert de l'eau et l'assainissement se ferait au 1^{er} janvier 2020. Aujourd'hui on se trouve face à des priorités sur lesquelles il faut qu'on agisse rapidement. La définition de ces priorités, est un travail qui s'effectue aujourd'hui au sein du service, avec les personnes concernées. Mais, je l'ai évoqué, il n'est pas impossible, que compte tenu, des financements possibles d'investissements structurants, comme c'est le cas pour les réseaux de l'eau et de l'assainissement, que l'on s'engage sur un financement à très long terme. Sur

combien ? 40 ans, 50 ans peut-être. Ce qui, si on se dirigeait vers cette voie, va être étudiée, nous permettrait de réaliser davantage d'investissements que les 60 millions prévus, 80 ou 100 millions. Voilà les réflexions actuelles. Y a-t-il d'autres questions ? Oui, Monsieur ALONSO.

M. ALONSO : J'ai très bien compris le niveau des réponses, la question.

M. LE PRESIDENT : Parlez bien dans le micro.

M. ALONSO : Oui, pardon, la question ou l'interrogation posée en effet, est de connaître ce PPI, ses critères de choix, et de hiérarchisation des lieux d'investissement. Ça aujourd'hui, personnellement, je ne les connais pas en étant membre du Conseil d'exploitation des régies de l'eau et de l'assainissement, c'est tout voilà. Tout, tout ça est très clair, en effet.

M. LE PRESIDENT : C'est en cours, tout ça, Jean-Claude.

M. PIRON : Oui, tout à fait le PPI est maintenant finalisé, il sera présenté au prochain Conseil d'exploitation.

M. LE PRESIDENT : Y a-t-il d'autres questions sur ce sujet sensible ? Vous noterez que la ville de Tarbes n'est pas du tout avantagée, non seulement parce qu'elle avait fait des investissements importants, mais aussi en transférant l'eau et l'assainissement au 1^{er} janvier 2020, on a transféré nos excédents. C'est ça la solidarité, et je l'admets volontiers, c'est la solidarité communautaire. On oublie la façon dont nous fonctionnions avant, maintenant on travaille tous ensemble et il est bon d'avoir des lignes directrices, avec des objectifs fixés sur le moyen-long terme. Je crois que ce sera supportable. Et il me paraît nécessaire, je pense que personne ne le contestera, que pour ce qui concerne l'eau, nous ayons comme cible les 1,85 fixées par l'Agence de l'eau pour pouvoir bénéficier des subventions sur les investissements. Je crois que c'est irréversible. On ne peut pas aller en dessous. Voilà quelques remarques, bien que n'étant pas spécialiste, c'est Jean-Claude PIRON, le spécialiste. Si je dis des bêtises, tu me corriges.

M. PIRON : C'est simplement que le tarif cible, c'est 2 euros. C'est 2 euros le tarif cible maintenant. En 2024, en 2024.

M. LE PRESIDENT : C'est 2 euros dans 3 ans. C'est 1,85 euros maintenant. Avez-vous d'autres questions, chers collègues ? Non.

Proposition adoptée à la majorité avec 103 voix pour et 10 abstentions.

DELIBERATION N° 2

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) PORTANT SUR LA CONCESSION DE SERVICES PUBLICS D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Lecture de la délibération

M. PIRON : Je vous propose maintenant d'entendre le compte-rendu du bureau d'études, que le bureau d'étude, donc Conseil Collectivités. Madame PRINZBACH va nous faire maintenant afin de nous présenter son analyse.

M. LE PRESIDENT : Madame PRINZBACH vous avez la parole.

Présentation par MME PRINZBACH du bureau d'études Conseil Collectivités

M. LE PRESIDENT : Pardon Madame, oui, je souhaiterais que vous présentiez l'offre de Véolia de la même façon

Présentation par MME PRINZBACH du bureau d'études Conseil Collectivités

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup Madame. J'ai remarqué une constance chez les 2 entreprises, c'est le résultat. Le résultat est de 2 000 Euros par an pour chacune. Ce qui ne me surprend pas, parce que ces entreprises raisonnent en termes de conquête du territoire. Est-ce que vous avez des questions à poser à Madame PRINZBACH ? Monsieur ALONSO.

M. ALONSO : Merci Monsieur le Président. Sur la forme j'aurais préféré qu'on présente le marché de l'eau avant celui de l'assainissement, puisque dans l'équilibre financier de tous ces contrats, tout est assis sur la consommation d'eau potable et sa distribution, y compris pour régler les problèmes de tarification de l'assainissement. Mais ça reste un problème de forme. Sur le fond, comment on arrive aujourd'hui à expliquer avec des baisses simulées de 47% sur l'eau potable, à arriver à proposer encore des baisses de tarifs de fonctionnement du service assainissement dans la proportion ou elles sont mentionnées ici, alors qu'on connaît les enjeux de fonctionnement. Je ne vais pas répéter ce qu'on vient de dire précédemment qui sont exactement les mêmes à l'échelle d'un service la ville de Lourdes, qu'ils ne sont à l'échelle de l'agglomération. Donc ces charges-là en général sont relativement fixes, indépendantes des mètres cube qui passe là-dedans, et comment on explique qu'avec une diminution de l'assiette d'eau potable de presque la moitié, on arrive à diminuer d'autant le fonctionnement et l'investissement sur le réseau et le fonctionnement de la station d'épuration dans les mêmes proportions. Ce qui me semble, pour le coup, relativement difficile à appréhender.

M. LE PRESIDENT : C'est difficile à appréhender sur le principe, vous n'avez pas tort, vous avez pu constater que les propositions sont quasiment identiques pour les 2 structures, ce qui veut dire que, s'il y avait eu une seule qui avait présenté les chiffres que vous évoquez, on aurait pu dire. On aurait pu constater que c'est très proche. Ce que je veux dire c'est que les propositions de l'un viennent crédibiliser les propositions de l'autre, et réciproquement. Après, c'est une guerre de concurrence, une guerre de territoire, mais je pense que peut être Jean-Claude ou Madame PRINZBACH pourront vous répondre mieux que moi. Madame PRINZBACH.

MME PRINZBACH : Oui, je pense qu'effectivement, comme le dit le Président, c'est vraiment une guerre de territoire. Lourdes c'est l'implantation forte de Suez sur votre territoire, et ils sont prêts à faire un contrat où ils couvrent juste leur coût direct sur 3 ans, pour rester en attendant la suite des événements. On voit bien avec leur compte d'exploitation prévisionnel qu'ils sont pratiquement à zéro au niveau frais de structure. Ils ne couvrent pas leurs frais de structure, ils couvrent très peu leur structure dans la proposition qu'ils vous font. Donc on risque très fortement les premières années d'avoir un contrat qui vont vous présenter comme déficitaire parce qu'en comptabilité ils vont quand même devoir en imputer des frais de structure.

M. LE PRESIDENT : Monsieur LAVIT.

M. LAVIT : Oui, alors vous avez clairement, pardon, vous avez clairement expliqué la situation lourdaise, et il est vrai que Suez a été fortement impacté, donc ils sont vraiment ric et rac. Mais ils s'appuient sur, effectivement Monsieur le Président vous avez raison de le dire, c'est une stratégie comme dans d'autres endroits, de l'industrie ou de l'économie, c'est le maintien sur le territoire. Garder le territoire, voir en conquérir d'autres à côté, et puis s'appuyer aussi sur la remontée en charge progressive de Lourdes qui, cette année, a doublé quand même son nombre de nuitées. Même si on n'est pas encore au point zéro au reset, mais on peut espérer, puisque nous avons quand même lancé un plan avenir Lourdes, enfin que les choses

se mettent au vert, espoir, espérance, résilience que tout le monde va retrouver son compte. En gros, Monsieur le Président, quand Lourdes respire mal, le territoire va mal, visiblement, donc permettez-moi, permettez-moi de le dire, et je remercie quand même le Président de l'agglomération, qui est maire de Tarbes, pour son esprit de territoire. Vous êtes Président d'une grande l'aggllo et c'est vrai, il faut le dire, l'assainissement à Tarbes a été fait, vous avez beaucoup investi, et aujourd'hui vous allez aider les autres, et je pense que cet esprit que vous avez, et bien beaucoup d'élus ici devrait s'en servir pour raisonner dans d'autres domaines, comme vous Monsieur le Président, voilà.

M. LE PRESIDENT : Bon conseil, merci Monsieur LAVIT. Monsieur ALONSO.

M. ALONSO : Non mais je retire mon intervention, et je prends des leçons de solidarité territoriale, merci beaucoup, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Tant mieux. J'en suis très heureux, au moins vous ne perdez pas votre temps ici. Si déjà vous prenez de telles leçons, j'en suis très heureux. Merci de l'avoir souligné. Y a-t-il d'autres interventions ? Non ? Monsieur BOUBEE.

M. BOUBEE : C'est bien pour l'aggllo d'avoir de tels résultats donc sur cet appel d'offres. C'est pour 3 ans, c'est pour ça probablement que nous avons les tarifs que nous avons. Après, peut-être que c'est ce que Manu a voulu dire. Dans le passé, au vu de ces tarifs, je comprends pourquoi parfois les dividendes des actionnaires sont élevés, et de manière plus sérieuse, que va-t-il se passer dans 3 ans ? Ce n'est pas sûr qu'on ait ces tarifs. La question qui se pose, on a 3 ans pour y réfléchir, c'est le problème de la régie. Parce que quand on va revenir avec des tarifs qui ont été ceux connus dans le passé, je pense que, peut-être, des simulations seraient relativement intéressantes, et là je suis très sérieux. Merci beaucoup pour votre écoute.

M. LE PRESIDENT : La remarque est intéressante, mais en tout cas pour l'instant, il n'est pas question de revenir en régie. Je trouve que c'est bien que dans le cadre de DSP, des entreprises se faisant concurrence, et nous fassent des propositions telles qu'on nous les faits. D'autres questions ?

Proposition adoptée à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup, et merci Madame PRINZBACH. Monsieur PIRON, je le remercierai à la fin, peut-être.

DELIBERATION N° 3

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES-LOURDES-PYRENEES ET TOULOUSE METROPOLE : NOUVELLE COOPERATION INTER-TERRITORIALE

M. LE PRESIDENT : Monsieur CAZAJOUS.

M. CAZAJOUS : Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, les conseillers communautaires, chers collègues. La convention de partenariat avec Toulouse Métropole qui nous est soumise aujourd'hui porte en son sein un projet de coopération interterritoriale, à travers un plan d'actions articulé autour de huit thématiques que vous venez de rappeler Monsieur le Président. Si nous ne pouvons que nous réjouir sur le papier de ces principes de coopération, il n'en demeure pas moins que les résultats de ce type d'initiative demeurent encore peu visibles pour les habitants de notre territoire. En effet la théorie du ruissellement,

si chère au Président de la République, peine à trouver ses véritables expressions dans le quotidien des habitants de la Communauté d'Agglomération. Le développement de Toulouse et de sa Métropole sont factuels ; mais leur rayonnement sur des territoires éloignés comme le nôtre se fait encore attendre. Par ailleurs, cette délibération mentionne une « nouvelle coopération interterritoriale ». En effet, je me souviens de trois temps forts dans ce domaine. Le premier, lors de la réunion du Conseil Communautaire du 10 avril 2018, la CA TLP avait adhéré pour 8 580,67 € pour l'année 2018 à l'Association du Dialogue métropolitain de Toulouse, alors présenté comme étant « un lieu d'échanges entre les EPCI, visant à déployer un esprit de coopération territoriale en lien avec la Métropole toulousaine pour affirmer de nouvelles solidarités et proposer des collaborations inédites. » Le second temps fort, c'est d'avoir vu dans la presse la signature le 24 août 2018 de la déclaration d'intention de la première génération de cette convention de partenariat, pour laquelle Monsieur le Président vous étiez accompagné par Jean-Luc MOUDENC, Président de Toulouse Métropole. Le troisième temps fort était lors du Conseil Communautaire du 27 novembre 2019, la délibération n°1 qui rappelait la signature de cette lettre d'intention entre la CATLP et Toulouse Métropole afin de mettre en place « un mode de coopération nouveau et original », à travers des « actions communes à engager en matière d'attractivité et de rayonnement territorial tels que : les échanges d'expériences autour des pratiques et des politiques conduites par l'agence d'attractivité de Toulouse Métropole. L'accueil puis la participation de la Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées au stand de Toulouse Métropole sur le Salon International du Marché Immobilier de Paris. L'accueil sur Toulouse d'un événementiel de promotion touristique de la destination Tarbes-Lourdes-Pyrénées. Les échanges sur le développement du tourisme d'affaires. Et enfin la participation financière de la CATLP de 7 000 euros pour les éditions du Salon de l'Immobilier d'Entreprise 2019, 2020, 2021. A l'heure de nous engager dans une seconde convention, pourrions-nous avoir un bilan des actions et retombées concrètes de cette première convention, et plus globalement de ces actions de partenariat avec Toulouse Métropole? En effet, mes collègues et moi-même ne disposons pas du bilan de cette première génération de coopération interterritoriale, initiée il y a maintenant près de trois ans. Ceci afin de mieux en mesurer la portée et l'opportunité qu'elle représente pour notre territoire. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Je vais vous dire Monsieur CAZAJOUS, vous posez de bonnes questions. Mais je suis surpris que ce soit vous qui les posiez. Parce qu'en l'occurrence, en matière de réalisations concrètes, l'action que vous menez dans le cadre de la French Tech depuis 2016, n'est pas exemplaire. Le bilan est maigre. Vous avez souligné que nous avons signé, avec le maire de Toulouse, la lettre d'intention de collaboration dans le cadre du dialogue métropolitain. Il ne vous a pas échappé, qu'à partir de fin 2019, puis en 2020, 2021, il y a eu une crise sanitaire qui a tout compromis. Je vais vous donner un exemple. Dans le cadre du dialogue métropolitain, nous avons un projet culturel, porté par notre territoire, ce projet s'inscrivait dans le cadre du 150^{ème} anniversaire de la mort de Théophile Gautier. Il était entendu, avec bon nombre de collectivités, membres du dialogue métropolitain, qu'un spectacle, en l'occurrence le Capitaine Fracasse monté par une compagnie locale, serait présenté dans cinq, six ou sept communes, membres du dialogue métropolitain. C'était quasiment acté. Tout le monde était d'accord. Puis est arrivée la crise, tout cela a été stoppé. Je vous donne un exemple sur le plan de la déclinaison, sur la culture, car il y avait une opportunité avec le 150^{ème} anniversaire de la mort de Théophile Gautier, mais il y avait d'autres projets qui avaient été évoqués, aucun n'a pu aboutir. Vous auriez pu dire la même chose pour la French Tech, quant à plusieurs reprises j'ai demandé en vain qu'on me donne le bilan. J'aurais pu me dire rien pour l'instant, même si depuis j'ai pu apprécier la petite manifestation organisée à l'aéroport, c'était sympathique sans plus. Alors je m'étonne que vous veniez maintenant nous donner des leçons. Si vous ne voulez pas que nous nous engagions dans ce partenariat entre Toulouse Métropole et notre collectivité, vous le dites, vous voterez contre, mais nous poursuivrons notre chemin malgré tout. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Monsieur BOUBEE.

M. BOUBEE : Merci Président. Il y a sur deux fiches, des éléments intéressants que nous avons déjà évoqués dans ce lieu. Sur l'affiche une « Faire vivre la coopération gouvernance et animation », il y a le sujet du partage de vision et propositions communes sur le projet du SRADDET et de ceci nous en avons parlé, chers collègues, lors de notre dernière discussion sur le GPSO. Quand on lit cette convention, il peut avoir un partage de visions et propositions communes, c'est plutôt positif. Vous savez qu'il va y avoir des négociations régionales et intra-régionales, il y a les conseillers régionaux qui siègent parmi nous, par rapport au ZAN au Zéro Artificialisation Nette, et je crois savoir que le Sénat a demandé le report de l'échéance du mois de février pour qu'il y ait effectivement ces échanges et ces conclusions. Donc, il est extrêmement intéressant que cette fiche ait mentionné cet axe, cet axe de travail commun qu'il faudrait peut-être mettre en marche, pardon de l'expression, assez rapidement. Ça, c'était le premier point sur cette fiche. Et une autre fiche qui est également intéressante, et sur laquelle j'ai le plaisir de rebondir, c'est la fiche six, mobilité et transport, où il est indiqué en termes d'objectifs, « veiller au développement en lien avec la région Occitanie, d'une offre ferroviaire de qualité, en particulier le cadencement, » vous voyez à quoi je fais allusion, et où je veux venir. L'action en cours, enfin l'action engagée, c'est l'engagement commun auprès de la région et de l'État des deux collectivités pour améliorer le cadencement, et la qualité de la liaison ferroviaire. Vous comprenez bien que pour ça, on risque de voter positivement.

M. LE PRESIDENT : Très bonne remarque. Bien évidemment on en prend acte.

M. BOUBEE : Mais je suis d'accord avec ce qu'a dit également Monsieur CAZAJOUS. Bien évidemment, voilà.

M. LE PRESIDENT : J'en doute pas, et bien évidemment moi je ne suis pas d'accord bien sûr, mais vous n'en doutez pas non plus, n'en doutez pas non plus. Que je vous dise, vous verrez quand, lors du prochain Conseil Communautaire, nous allons débattre, et ensuite nous prononcer sur la GPSO, la ligne à grande vitesse, et bien vous verrez que dans les propositions que je me permettrai de vous faire, il y aura, je l'ai évoqué quand on a parlé ici lors du Conseil Communautaire exceptionnel qu'on a organisé, il y aura, bien évidemment, on l'a évoqué, je le redis, essayer de proposer des compensations, et dans ces compensations que nous proposerons, j'en ai parlé avec Monsieur CLAVERIE, il y aura effectivement l'amélioration du service ferroviaire entre Tarbes et Toulouse. Ce qui n'est pas sans poser de problèmes, parce que si on veut, je prends un exemple tout simple, si on veut que Tarbes ne soit plus à 2 h de Toulouse, il faudra oser dire, nous on veut une liaison au moins à une ou 2 ou 3 par jour direct avec peut-être un ou 2 arrêts seulement. Et pas des arrêts partout où il y a 11 arrêts aujourd'hui si on les prend tous en cours, pas étonnant qu'on mette tout ce temps. Et à l'époque, à l'époque nous demandions que l'on puisse avoir une liaison rapide Tarbes Toulouse avec un train pendulaire, c'est plus d'actualité aujourd'hui, techniquement ce n'était pas possible à l'époque, mais ce qui peut être possible, à condition mon cher Yannick, qu'on soit capable de démontrer qu'il y a une demande. Parce que susciter alors l'offre peut créer la demande, mais pour que l'on puisse demander à l'offre de s'exprimer, de mettre en œuvre cette offre-là, il faut qu'on démontre qu'il y a bien une demande, et si effectivement il y a une demande pour un trafic à faire, par exemple entre Tarbes et Toulouse, le matin et le soir, parce qu'il faut qu'on soit à Toulouse rapidement, et bien pourquoi pas ? Mais il faudra qu'on démontre qu'il y a pertinence, dans la demande parce qu'il y a une offre, une demande, mais il faut que cette demande soit analysée, quantifiée et ensuite présentée avec toute la communication possible. Mais bonne remarque, bien sûr. Y a-t-il d'autres, oui, Yannick vas-y. Oui, bien sûr.

M. BOUBEE : On ne peut être que d'accord avec ce que vous avez dit. Bien évidemment la demande elle existe je crois, puisque Tarbes et Toulouse sont, un bien sûr beaucoup plus important que l'autre, deux pôles universitaires. Donc on a une ligne qui relierait deux villes universitaires avec le trafic que cela génère quand on va à la gare, je vais dire le vendredi, le samedi, le dimanche et le lundi. Il y a énormément de trafic, et nous savons qu'il a

probablement des étudiants, bien plus d'étudiants qui prendraient le train, si les trains étaient à l'heure. Ensuite on a une opportunité à saisir pour ce territoire, ça a été dit avec Pascal CLAVERIE On en a parlé dans sa commission. Avec la crise du COVID on apprend, et on voit que les territoires comme nous, interstitiels, qui sont un peu éloignés des bassins où se font les polarisations, les métropolisations, on a une qualité de vie qui est tout à fait remarquable. Si effectivement on arrive à avoir des liaisons pendulaires, peu importe le procédé technique, avec effectivement peu d'arrêts entre Tarbes et Toulouse, notre territoire peut être extrêmement intéressant pour les cadres, pour tous ces personnels qui pourraient travailler 2 ou 3 jours par semaine en télétravail. On a une opportunité formidable à saisir et donc là, je crois qu'on sera tous ensemble pour effectivement demander ce type de trafic.

M. LE PRESIDENT : Je ne peux être que d'accord, c'est mieux, ce sera plus difficile d'obtenir, c'est mieux que de payer 17 millions pour gagner ¼ d'heure ou 20 minutes entre Tarbes et Paris. Jean-Claude BEAUCOUESTE.

M. BEAUCOUESTE : Oui, moi je suis tout à fait, Monsieur le Président, favorable à cette convention, y'a pas de souci, mais je regrette toujours, je reviens toujours avec les mêmes histoires avec le bassin de Pau, je regrette qu'on n'arrive pas à faire de convention identique avec le bassin de Pau, la ville de Pau et la Communauté des Communes du Pays de Pau. On est quand même qu'à 30 ou 40 minutes pour les uns, les autres, on a bassin, je pense, exceptionnel, et si un jour on veut un peu contrarier les Toulousains, les Bordelais et le BAB parce que le BAB, pour ceux qui voyagent un peu, est en train d'exploser et entrain même de bouffer Pau sûrement, c'est en s'associant, je pense à nos amis palois, amis ou peut-être pas trop ami je sais pas, on a l'impression qu'on est pas trop amis, et je regrette et j'espère que durant ce mandat on arrivera à faire les mêmes conventions que l'on est en train de faire avec Toulouse, et je suis très satisfait, et avec nos amis palois qui sont beaucoup moins loin, voilà.

M. LE PRESIDENT : Merci Jean-Claude, mais je voudrais rappeler que le 19 juillet 2019, nous avons signé avec François Bayrou en présence de 2 ministres, la convention territoire d'industrie. Il y a 59 projets concrets identifiés. Je ne dis pas que les 59 se réaliseront, mais il y en a déjà quelques-uns qui sont en cours de réalisation, d'autres viennent percuter des projets de la région, je pense notamment à l'hydrogène, puisque maintenant nous, on est au milieu. On a des propositions d'installation de station pour distribuer l'hydrogène, et on a des propositions de 2 pôles de production, un dans le Béarn et un à Toulouse. Il va falloir qu'on choisisse, est-ce qu'on choisira des camions qui nous amèneront l'hydrogène de Pau à Tarbes, ou de Lacq à Tarbes, ou de Toulouse à Tarbes pour alimenter nos stations ? J'espère bien que rapidement il y en aura plusieurs. Maintenant, il faut qu'il y ait une demande. La demande, elle est en train de naître et de se développer doucement. En France, il y a aujourd'hui 38 bus qui fonctionnent à hydrogène, dont 8 à Pau. Demain, y compris nous quand on aura avec notre délégataire à renouveler le parc de bus, on se dirigera vers l'hydrogène. On va attendre que les prix baissent un peu. Un bus à hydrogène, aujourd'hui, c'est 850 000 euros, un bus normal, c'est 350 000 euros, et un bus électrique, c'est 650 000 euros. On va attendre que ça baisse un peu, mais il faudra bien que l'on se dirige vers ces choix qui nous permettront d'économiser, et d'améliorer l'environnement de notre planète. Il y a beaucoup de personnes qui ont levé la main, alors je vais m'arrêter. Je passe d'abord la parole à Monsieur LAVIT, Madame ASSOUIERE, Monsieur CAZAUBON. Madame ASSOUIERE.

MME ASSOUIERE : Merci Monsieur le Président, merci à Monsieur le Vice-Président, de me donner à la parole en premier. Juste pour rebondir sur ce que vient de dire Monsieur BEAUCOUESTE par rapport à Pau, ça peut être intéressant de montrer qu'il y a aussi des points d'accroche, puisqu'ils viennent aujourd'hui de se prononcer sur la LGV, en posant également des réserves, et en demandant notamment des compensations, et tout particulièrement sur le tronçon Pau-Dax. Donc voilà, il y a des points d'accroche et

M. LE PRESIDENT : Tu n'étais pas là ?

MME ASSOUIERE : Non, je n'avais pas pu être là mais

M. LE PRESIDENT : Ah bon, parce que c'est le sujet qui a été évoqué.

MME ASSOUIERE : Oui, mais justement, c'est pour ça, c'est ce que je suis en train de dire, il y a un point d'accroche, puisqu'eux-mêmes posent également des réserves, en exigeant des compensations comme vous l'aviez évoqué. Je n'ai pas pu être là, mais j'avais effectivement suivi.

M. LE PRESIDENT : Il faut être modeste, on n'est pas en mesure d'exiger des compensations. Il faudra aller demander, tout mettre en œuvre pour essayer d'en obtenir, mais exiger, il ne faut pas rêver.

MME ASSOUIERE : Bien sûr. Non, juste je voulais dire, voilà, ça peut être intéressant de voir que d'autres ont émis également cette, ce vœu en tout cas, même s'il ne peut pas y avoir effectivement cette exigence, et je pense que c'est très important, dans le cadre de notre territoire, de manière plus globale. Tout à l'heure, on a parlé, et cela était bien soulever du problème de la loi NOTRe, je pense que c'est toujours important de penser que dans notre territoire il faut y avoir un équilibre, et que les villes centres ne doivent pas absorber, et on ne doit pas déshabiller Paul pour habiller Jacques, et comme ça a été dit tout à l'heure, je tiens à féliciter la façon dont cette Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées est gérée, parce que justement elle veille à cet équilibre qui nous est cher, qui m'est cher, entre le rural et l'urbain. Voilà l'élément que je voulais rajouter, donc félicitations Monsieur le Président de gérer, et de veiller ainsi à cet équilibre.

M. LE PRESIDENT : Je tiens à vous remercier d'avoir évoqué ce sujet. La relation entre le rural et l'urbain au sein de notre agglomération, est une relation formidable. Les représentants de l'urbain respectent leurs collègues du rural, et les collègues du rural ont pu voir qu'il n'y avait aucune volonté hégémonique de la part de l'urbain à leur égard. Au contraire, quand on a créé avec Jacques GARROT le fonds de concours, c'était bien pour accompagner nos collègues des petites communes qui en avaient besoin. Cet équilibre c'est un trésor qu'il faut préserver et que la politique ne s'en mêle pas, surtout. Monsieur LAVIT.

M. LAVIT : Alors pour, voilà on a un peu dévié, mais parce qu'on est parti sur les mobilités, donc le contrat le CPR se termine, le nouveau va prendre forme dans quelques temps, donc si vous me le permettez au prochain Conseil, je vous ferai aussi des propositions puisque je me suis rendu au fort du débat sur la LGV il y a un mois à peu près, c'est ça, je me suis rendu au ministère des Transports la semaine dernière pour avoir un peu plus d'information, et quand vous dites Madame ASSOUIERE que l'Aquitaine et Pau exige, enfin on n'en est pas là, il s'agit d'études, de rendu d'études qui vont être faites au printemps 2022, concernant la Nouvelle Aquitaine et concernant justement la liaison Dax Pau. Donc, une fois les études faites, on pourra peut-être y penser.

M. LE PRESIDENT : C'est mieux de dire Monsieur le Maire, pardon, cher ami, de dire Dax-Pau-Lourdes-Tarbes.

M. LAVIT : J'en viens, je viens à la suite, si vous permettez Monsieur le Président. Voilà, je voulais rendre hommage à, laissez-moi parler, laissez-moi parler, s'il vous plaît, il y en avait pour tout le monde, alors laissez-moi finir. Donc pour m'être rendu au ministère, et avoir pu discuter un long moment, il y a des possibilités de compensation, si vous permettez, j'en parlerai la prochaine fois, et justement n'oublions pas donc les territoires oubliés, l'enclave, la principauté de Saint-Pé-de-Bigorre et, vous avez raison de dire, Monsieur le Vice-Président BOUBEE, qu'au moment où on construit territoires d'industrie, voire plus, les cadres ils ne vont pas que de Tarbes à Toulouse. Il y a aussi une liaison qui n'a pas été évoquée, puisque

les Palois ou l'Aquitaine parle de Dax-Pau, vous vous parlez Monsieur BOUBEE, de Tarbes-Toulouse, mais il existe aussi Pau-Tarbes, en passant par Lourdes. Donc n'oublions pas ce tronçon quand même, qui vous parliez tout à l'heure, on parlait de Suez etc., mais si on veut relancer ce territoire, c'est tout le territoire. Donc je vous ferai des propositions, en vertu de LAVIT, puisque Monsieur le Président, vous m'avez dit peut-être s'il y avait des oreilles sur Paris, donc je vous ai écouté, et j'y ai été, j'ai pris mon bâton de pèlerin, et j'ai modestement essayé d'aller trouver quelques solutions, peut-être d'avenir. Merci Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci Thierry. J'ai des oreilles aussi. J'espère que les oreilles auxquelles tu t'es adressé, t'auront bien entendu et bien compris, et je vais faire comme toi. Je vais espérer des résultats concrets, et nous ferons tout ce qu'il faut, ensemble, pour que les résultats soient là. Je voudrais dire qu'il y a pour nous et vous avez raison d'évoquer le sujet du trafic ferroviaire entre Tarbes, Toulouse, Tarbes, Pau etc., il y a une opportunité car le coût du déplacement en voiture, coûte de plus en plus cher. Quelqu'un qui doit aller travailler à Toulouse 2 ou 3 fois par semaine, par exemple, aura intérêt à prendre le train, si on a une liaison en 1h, 1h10, plutôt que d'y aller avec sa voiture compte tenu de ce que ça coûte aujourd'hui, et ce que ça va coûter demain. Pour revenir à Toulouse métropole, je ne pensais jamais, que ce petit sujet de contrat de partenariat susciterait tant de débat, tant mieux, c'est intéressant. Mais je voudrais vous dire une chose, je ne suis naïf, je n'attends pas des merveilles de ce partenariat, mais si déjà on pouvait avoir quelques éléments concrets, ce serait bien. Je ne pense pas un seul instant Yannick, que le maire de Toulouse, dans sa grande bonté, nous disent, pour vous aider à développer votre pôle universitaire, on va transférer, telle ou telle formation de Toulouse à Tarbes en accord avec les universités etc., je ne rêve pas, mais je me dis qu'une petite collaboration sur des sujets concrets pourra peut-être amener quelques résultats. Jean Louis.

M. CAZAUBON : Bien, moi je veux revenir sur la LGV, mais je vois que ce que vous dites-là Monsieur le Président, tu l'as bien dit, t'es pas naïf et il faut faire. Je reviens sur ce que je disais l'autre jour comme à l'Évangile, demande vous recevrez, faudra le demander assez souvent, on va voir. Mais bon je ne me fais pas trop de d'illusions.

M. LE PRÉSIDENT : Ça c'est bon, mais il y a quelques mécréants ici.

M. CAZAUBON : Oui. Alors, sur ce partenariat, il faut l'essayer, mais bon, ne nous faisons pas trop d'illusions là-dessus, il y aura sans doute des collaborations possibles. Moi, je voulais revenir sur l'engagement de la Région par rapport à ce territoire. Vous l'avez vu tout à l'heure sur différents dossiers, on était là en bureau, on le voit sur les entreprises, quelles qu'elles soient, si on faisait un bilan au cours de l'année, on verrait les entreprises qui sont aidées pour développer sur le territoire, et là ça m'amène à parler de la LGV qu'on aura sûrement à voir lors du prochain Conseil Communautaire. Là y a vraiment un sujet, je me demande comment on va pouvoir, je n'ai pas plus envie de payer que les autres, ça c'est clair, mais vous savez très bien ce qui se passera si jamais nous on ne suit pas le balancier, il ne va pas revenir de l'autre côté, que ce soit le 313, que ce soient tous les sujets que l'on a, et auxquels la Région participe.

M. LE PRÉSIDENT : Ce sont des menaces ?

M. CAZAUBON : Non, non ce ne sont pas des menaces, tu l'as dit toi-même l'autre jour. Alors je reprends tes mêmes paroles, parce que j'ai de la mémoire quand même un peu, mais c'est la réalité, et ce que je veux dire par là, c'est que moi ce qui me choque, c'est quand je vois les Bordelais, la Gironde qui est le Conseil départemental qui dit maintenant nous on ne financera pas, alors qu'ils ont encaissé 300 millions d'euros de notre Région pour financer leur tronçon, il y avait un accord. Alors après, à la limite c'est même de la malhonnêteté, tu me diras ce n'est pas les mêmes qui étaient peut-être aux manettes ça d'accord, alors c'est encore pire. Bon bref, alors là quand même, il faudra se poser les bonnes questions, parce qu'imaginez-

vous une Région, ça veut dire que si la liaison Paris, les grandes métropoles, et ce n'est pas moi qui vais me battre pour les métropoles, je combats là métropolisation depuis 25 ans, et j'ai vu les excès on avait qu'à aller à Toulouse le matin, ils sont au bord de l'asphyxie parce qu'il y a cette métropolisation. Mais si jamais le TGV, il va à Marseille, il va à Lyon, pas le TGV, la LGV va Lyon, Marseille, Bordeaux, si notre Région reste en retrait, je me demande ce que va devenir, après où ira le CNES, où ira Airbus, avec peut-être des ramifications ensuite par rapport aux sous-traitants, et par rapport à tout ce qui peut se passer, voilà là l'enjeu, il, il est là aussi. Quant à la, après bien entendu, l'université technologique, on la pousse, il y a l'union sacrée autour de ce sujet, et tu as raison de le souligner, la Présidente elle a envoyé un courrier encore il y a 3 semaines à l'université Paul Sabatier qui traîne un peu les pieds, je ne sais pas pourquoi.

M. LE PRESIDENT : Le Président de l'université Paul Sabatier qui était là, Monsieur Jean-Marc BROTO, a été clair. Il a considéré que le projet était pertinent, et il est prêt à le soutenir au sein de son conseil d'administration, tout en ayant laissé entendre qu'il pouvait y avoir des oppositions.

M. CAZAUBON : Alors bon, moi je pense que ça peut avancer, on peut en débattre, mais je vais raccourcir, quant à notre collaboration avec les béarnais, y à belle lurette que on essaye sur ce territoire, que ce soit avec LABAZEE, avec Jean-Jacques LASSERRE, avec François BAYROU maintenant, là avec les béarnais soit vous êtes le vassal, ils sont les suzerains, comme ça sa peut marcher, l'aéroport si vous fermez Tarbes, le partenariat il se fera voilà, et je vous le dis je suis marié avec une béarnaise depuis de longues années, je les connais bien.

M. LE PRESIDENT : Oui mais c'est toi le suzerain, alors c'est facile. Thierry LAVIT dis que ce n'est pas sûr, mais bon, moi je crois que si quand même. Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur ALONSO.

M. ALONSO : Oui, Monsieur le Président. En effet, un point a priori de détail, mais qui lance un joli débat politique, et à ce titre-là j'ai juste une remarque par rapport, ou une demande même, par rapport à la tenue des débats et le respect de ce que nous sommes ici des élus, et la façon dont vous avez répondu à Jean-François CAZAJOUS sur un terrain très professionnel, moi personnellement me gêne, je pense qu'il est ici en tant qu'élu d'Odos et l'évaluation professionnelle qu'on pressentait dans votre réponse ne me semble pas à la hauteur de ce que nous sommes, et les débats qui ont suivi sa première intervention.

M. LE PRESIDENT : Si vous êtes gêné, je suis désolé. N'empêche que moi je dis toujours ce que je pense. Désolé que ça vous choque. Y a-t-il d'autres interventions ? Je sou mets cette délibération à votre approbation.

Proposition adoptée à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT : Le point suivant Monsieur VIGNES. Ah non, pardon, c'est vrai, excuse-moi, Monsieur LAVIT, merci.

DELIBERATION N° 4

DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'OCCITANIE

Lecture de la délibération

M. LAVIT : Alors je ne prendrais pas part au vote, si vous permettez, mais par contre je voudrais juste, si vous le permettez une minute, apporter un point de précision, puisqu'on va voter sur ce point-là l'opération NPNRU. Il y a un an, Monsieur le Président, cette opération était en train de se mettre en place, un an après le relogement va démarrer, c'est une opération qui sur Lourdes avoisine les 57 millions d'euros. Les bâtisseurs sont venus, l'OPH, la Communauté d'Agglomération, et je voudrais remercier Monsieur Sylvain BOUCHERON qui, mandaté par le Directeur Général et vous-même, fait un travail remarquable d'avancé, et ce n'est pas facile. En tout cas, nous sommes là, prêts à démarrer le relogement avec 2 constructeurs et un partenariat, il y a plus qu'un détail à régler. Donc c'est 195 logements sur Lourdes, et j'espère bien à 24, 36 mois, au moins 100 à 150 logements réalisés, si l'accord se fait dans les quelques jours qui viennent. Donc merci à Monsieur BOUCHERON qui vraiment se démène et fait un travail remarquable. Voilà Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci Thierry et je m'associe bien évidemment à tes propos concernant l'engagement de Sylvain sur le NPNRU, comme sur d'autres terrains d'ailleurs toujours avec compétence, efficacité et loyauté. Y a-t-il d'autres interventions sur le sujet ? Non ? Alors je repose la question.

Proposition adoptée à la majorité avec 111 voix pour et 1 ne participant pas au vote (M. Thierry LAVIT).

DELIBERATION N° 5

MODIFICATION DE DELEGATION DE COMPETENCES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT ET AU BUREAU

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 6

RENOUVELLEMENT DE DELEGUE(E)S DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES- LOURDES- PYRENEES AU SYNDICAT MIXTE DU GRAND PAU

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : Merci Monsieur le rapporteur. Donc Christine CONTE qui s'est présentée tout à l'heure, maire de Gardères, et Chantal PAULIEN. Je présume que tout le monde va être d'accord sur ces propositions.

Proposition adoptée à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT : Félicitations Mesdames, vous êtes adoptées si je puis dire, à l'unanimité. Merci, le point suivant, Monsieur VIGNES.

DELIBERATION N° 7

ADHESION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES- LOURDES- PYRENEES A LA FEDERATION NATIONALE DES S.CO.T.

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT : On va passer maintenant la séquence Président FEGNE. Denis, DM 2 des budgets annexes.

DELIBERATION N° 8

DM N°2 ET DM °2 DES BUDGETS ANNEXES ZI DE SAUX ET PARC DE L'ADOUR

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 9

DM N°3 BUDGET PRINCIPAL

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT : Maintenant, calez-vous bien dans vos sièges. Installez-vous bien confortablement pour écouter notre Président de la commission des finances bien-aimé, qui va nous présenter le débat d'orientation budgétaire.

DELIBERATION N° 10

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Lecture de la délibération

M. FEGNE : Voilà, Mesdames et Messieurs, en ayant été le plus rapide possible.

M. LE PRESIDENT : Merci Monsieur le Président de la commission de finances pour cette présentation et pardonnez-nous, c'est un peu fastidieux, mais bon, c'est quand même la structure du prochain budget qui est quasiment présentée. Avant de vous passer la parole, je voudrais remercier Jean-Luc REVILLER, Sylvain BOUCHERON, mais aussi et surtout Véronique BAUBAY, qui avec son équipe a fait un travail important, je la remercie pour son professionnalisme, son dévouement, sa compétence et sa disponibilité. Est-ce que quelqu'un souhaite intervenir sur le DOB ? Alors qui ? Monsieur ZYTYNSKI.

M. ZYTYNSKI : Monsieur le Président, Mesdames Messieurs les Conseillers Communautaires, chers collègues. Le Débat d'Orientation Budgétaire est un élément central dans la préparation de notre budget, qui aurait d'ailleurs même pu être le seul point à l'ordre du jour de l'une de nos réunions du Conseil Communautaire, et je me permets de faire cette remarque après avoir entendu le « ah » de contentement lorsque Denis FEGNE a annoncé qu'il allait faire une synthèse de ce document. Néanmoins, je reprendrai bien entendu pas l'intégralité des points présentés dans ce rapport, mais permettez-moi de faire quelques

remarques. Concernant nos ressources fiscales, je note que celles-ci devraient être maintenues, permettant, aux côtés de nos inscriptions prudentielles, de préserver nos marges d'actions. Le produit envisagé des différentes taxes perçues par la Communauté d'Agglomération dépasse ainsi les 47 millions d'euros. Concernant ces actions, je note la nécessité de réaliser au plus vite les travaux engagés au niveau du centre nautique Paul Boyrie, ainsi que sur le CaminAdour, au niveau de Soues, suite aux crues qui remontent à maintenant près de deux ans. Il s'agit de travaux qui sont largement attendus, et qui doivent témoigner de notre ambition à soutenir le cadre de vie, ainsi que les pratiques sportives et de plein air. Je n'oublie pas non plus, Monsieur le Président, la ZAC Séméac-Soues, ensemble foncier de 60 hectares, dont la CATLP est propriétaire, et que vous qualifiez en novembre 2018, interview qui était parue dans La Semaine des Pyrénées le 29 novembre 2018, de « réserve foncière qui a une valeur incontestable. » D'ailleurs, sous sa maîtrise d'ouvrage, le Département a lancé les premiers travaux visant à relier le CD8 à l'échangeur autoroutier de Tarbes-Est, et scindés en trois temps : la connexion de la RD8 à la RD92, le giratoire RD 92, le tronçon entre le giratoire de la RD92 et la connexion avec la voirie routière ZAC Parc de l'Adour. Il n'en demeure pas moins que la voirie routière de la ZAC est de la responsabilité de la CATLP, qui devra veiller à réaliser dans les meilleurs délais ces travaux afin que ce contournement de Soues et de Barbazan-Debat puisse pleinement être efficient. Par ailleurs, je souligne tel que mentionné dans le rapport qu'« il est indispensable de travailler à nouveau sur le PPI ». Je ne peux que souscrire à ces propos, et souhaiter que nous puissions disposer dès que possible des premiers éléments budgétaires concernant le Plan Pluriannuel d'Investissement afin que le Séminaire des élus prévu le jeudi 9 décembre soit utile et constructif. A savoir : quelles sont nos marges de manœuvre ? Quel est notre niveau d'investissement au cours des dernières années, mais aussi et surtout notre taux de réalisation de celui-ci ? La période de crise sanitaire que nous venons de traverser a en effet marqué durablement le paysage local et national. Plus que jamais, nous devons être en mesure de répondre aux attentes des habitants de notre territoire, que ce soit sur le domaine économique, de l'attractivité, mais aussi et surtout humain. Identifier nos engagements, préciser nos marges de manœuvre, identifier nos projets prioritaires, qu'ils soient anciens ou nouveaux : voilà le travail formidable dans lequel nous pourrions nous plonger une fois que nous connaîtrons l'ensemble des données nécessaires à sa réalisation. Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci pour cette intervention. Si Monsieur le Président de la commission des finances veut ajouter quelque chose. Je veux ajouter juste quelques éléments. D'abord, je m'étonne que vous vous interrogiez sur les grands projets pour les années à venir. Ils sont contenus dans le projet de territoire voté par le Conseil Communautaire en novembre 2017. Nous déclinons, on a eu du retard à cause de la crise, comme tout le monde, mais les grands projets structurants, sont contenus dans le projet d'agglomération. Vous le relisez si vous l'avez déjà lu, et vous avez là tout ce que nous avons commencé à engager. Ensuite, pour répondre à votre remarque, ce n'est pas une question, c'est une remarque, j'approuve 90% de ce que vous avez dit. Concernant les aménagements sur la ZAC, de la compétence de l'agglomération, aménagement de voirie, et notamment sur la ZAC Séméac-Soues, faire le lien avec les travaux qui sont en train d'être réalisés par le Département sur Barbazan, sur Soues, etc., nous y pensons. C'est un investissement de plus de 12 millions d'euros pour lequel le Département, normalement, nous donnerait une subvention de 1,2 millions d'euros. Je suis désolé, Monsieur ZYTYNSKI, mais pour l'instant, ça ne fait pas partie de nos priorités. Pourquoi ? Je dis bien aujourd'hui, attention. Parce que nous n'avons aucun projet clairement identifié qui viendrait s'installer sur la ZAC. On ne va pas faire une route qui servira à personne sinon aux touristes. Ce que nous voulons mettre en œuvre, on y réfléchit, on y travaille, c'est l'aménagement routier et les liaisons de la ZAC, de la sortie de l'autoroute vers le Sud, vers l'Ouest. Les projets que nous avons aujourd'hui sont sur la friche Cegelec. Ensuite on a quelques pistes d'entreprises qui viendraient éventuellement s'installer. Nous avons candidaté sur un projet national, il y a peu de chances qu'on soit retenu, mais c'est un projet national qui implique la mise à disposition de plusieurs dizaines d'hectares, on a 70 hectares sur cette

zone. Si nécessaire nous engagerions tout de suite les travaux. Je répète, ce n'est pas rien, c'est 12 millions d'euros. Est-ce qu'il est pertinent de s'engager aujourd'hui dans cet investissement ? Alors qu'on a des projets d'agglomération votés par le Conseil Communautaire, des projets structurants pour Tarbes, pour Lourdes, pour l'ensemble des pôles de notre agglomération, le Sud, le Centre, le Nord. Où est-ce qu'on doit concentrer nos efforts sur l'aménagement de la voirie sur la ZAC ? Je suis désolé pour l'instant, je dis bien pour l'instant, je préfère qu'on continue à avancer sur les projets structurants, engagés ou en cours qui vont être créateurs d'emplois, qui vont améliorer l'attractivité de notre territoire. Ensuite, les autres points que vous avez évoqués, je le dis, je n'ai pas de remarque particulière à formuler, je ne peux qu'approuver, ce sont des constatations que vous avez faites, on les constate nous aussi. Vous voulez savoir quelles sont les marges de manœuvre, mais vous avez dû noter que depuis que l'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées existe, nous n'avons jamais augmenté la fiscalité, jamais. On a des marges de manœuvre. Si demain il y avait urgence à investir sur la voirie de la ZAC, et bien on solliciterait la BPI pour obtenir un prêt sur 50 ans, et peut-être qu'on déciderait d'augmenter un tout petit peu notre fiscalité, pour pouvoir faire face au remboursement de cet emprunt, voilà les possibilités qui sont les nôtres. Nous sommes, comme beaucoup de collectivités aujourd'hui, pris dans un engrenage : les charges augmentent, et notamment les charges de fonctionnement, les charges de personnel, les recettes n'augmentent pas, voire même diminuent, et inévitablement, c'est la même chose pour la mairie de Tarbes, je dis sous le contrôle de Monsieur GIRAL qui est Président de la commission des finances de la mairie de Tarbes, c'est la même chose, et nous voyons notre autofinancement diminuer, notre épargne brute diminuer, notre épargne nette diminuer. Vous le verrez dans le budget, vous verrez que notre autofinancement diminue, notre épargne brute et notre épargne nette diminuent. Alors pour l'instant, tant qu'on ne s'est pas engagé dans des projets comme celui-là, on peut attendre un peu et voir, on y travaille quand même, nos services travaillent avec le Département, mais on n'a pas enclenché le mouvement. Par contre, avec les services, Monsieur PINNA, Monsieur ANGOT, etc., nous ne manquons pas de répondre aux sollicitations dont nous sommes l'objet pour l'installation sur cette zone d'activité. Aujourd'hui, j'ai un projet, qui m'a été présenté sur 10 hectares. C'est un projet sérieux avec des gens sérieux, qui consisterait à l'aménagement de 10 hectares à la sortie d'autoroute. Il est évident que si ce projet prend corps, nous nous engagerons dans la réalisation de la voirie sur la zone. Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur BOUBEE.

M. BOUBEE : Moi, j'entends votre prudence sur le réseau viaire, après je me pose une question à voix haute que je vous fais partager. Faire une route sur 70 hectares privés, c'est un vrai problème parce que ça fait passer le prix du mètre carré de 10 euros à 80 euros ou à 100. Faire une route à travers, 70 hectares publics qui nous appartiennent c'est différent. Est-ce que le fait qu'il n'y ait pas la route, ça peut être un frein à l'arrivée d'entreprises, c'est-à-dire que si la zone est quadrillée et irriguée, en tout cas irriguée, ça peut être de nature à rendre la zone attractive en tout cas. Là, elle est vide, le réseau viaire n'est pas en cohérence avec ce qu'a fait le Département, et je veux dire que ça interroge. C'était juste une réflexion que je voulais vous faire partager, il va falloir faire venir des entreprises, il va falloir être efficient et cette zone, on ne peut pas la laisser, me semble-t-il, en l'état.

M. LE PRESIDENT : Je n'ai jamais dit qu'on la laisserait en l'état.

M. BOUBEE : Oui, mais faisons la route, c'est l'engagement que nous avons pris.

M. LE PRESIDENT : Désolé, c'est une question de priorité. Est-ce qu'on réalise ce qui a été voté dans le cadre du projet de territoire ou non ?

M. FEGNE : Non, c'était juste pour compléter. Moi, je souscris à ce que disait Christian, à ses observations. Sur le PPI nous y travaillons d'arrache-pied avec les services, parce qu'effectivement il y a les investissements, mais il y a aussi en fonction des hypothèses, les traductions en dépenses de fonctionnement. Nous devons nous rencontrer la semaine

prochaine avec le Président, avec Valérie qui s'occupe plus particulièrement du PPI, pour faire une proposition, qui sera présentée au prochain séminaire.

M. LE PRESIDENT : Le PPI sera présenté, entre autre sujet, au séminaire qui est programmé pour le 9 décembre.

M. FEGNE : Je veux juste rajouter que la nouvelle nomenclature M57 qui est obligatoire à partir du 1er janvier 2024, pour nous et pour l'ensemble des communes, va effectivement ça e aussi un travail d'adaptation et supplémentaire, et que c'est dans ce cadre que nous devons mettre en place un règlement financier budgétaire, dans le courant de l'année 2022. Je remercie comme d'habitude la commission finances, l'ensemble du service finances, sa directrice, Véronique BAUBAY, pour le travail effectué afin de préparer ce budget.

M. LE PRESIDENT : Je pourrais ajouter aussi que si on n'avait pas à participer au financement de la GPSO, 17 millions, on pourrait envisager de s'engager plus rapidement sur la réalisation de la voirie sur la ZAC. Monsieur CLAVERIE.

M. CLAVERIE : Merci Monsieur le Président. Je voudrais donner un éclairage au sujet de la ZAC Séméac Soues. Dans la région Occitanie, il y a seulement 2 territoires qui ont des ZAC de cette importance, Rivesaltes et Tarbes-Lourdes-Pyrénées. Donc c'est stratégique pour l'entrée de cette agglomération, on le comprend ça nécessite de réfléchir vraiment à ce qu'on va faire parce qu'il y a des projets qui se présentent à nous, des projets qui proposent par exemple de mettre des panneaux photovoltaïques sur 20 hectares. C'est tout à fait stratégique sur le plan industriel, sur le plan de la création d'emplois bien rémunérés, qui diffuse la richesse sur le territoire. Ça, c'est le premier point. Ensuite, vous avez évoqué les financements croisés, les cofinancements, par exemple celui du Département. Je rappelle simplement qu'on a demandé à la région Occitanie que cette ZAC soit classée OZE, et pour le moment elle l'a refusé. C'est dommage parce que si elle était classée OZE, mais c'est vrai que nous avons une autre zone OZE, ça reviendrait à dire que la Région participe à hauteur de 20% des aménagements, ces zones d'activités économiques prioritaires. Donc c'est 20% de subventions, ou de participation financière à l'aménagement de la ZAC, c'est très important. Peut-être qu'on pourra reposer la question, et que nos collègues qui sont Conseillers Régionaux arriveront à convaincre l'Assemblée permanente de classer cette zone OZE. Bref, c'est stratégique pour cette agglomération a ne pas se précipiter et d'autant plus que la zone elle fait 70 hectares, mais il y a aussi des bassins, etc., en réalité, il y a 56 hectares qui peuvent revenir aux activités des entreprises, ça mérite d'y réfléchir. On n'est pas à un an ou deux près. Voilà quel est mon point de vue.

M. LE PRESIDENT : Merci. Éric BARROQUERE-THEIL.

M. BARROQUERE-THEIL : Oui, merci Président. Je veux intervenir au nom de notre groupe, parce que le débat d'orientation budgétaire, c'est aussi l'occasion de faire un tour d'horizon général, national, de mesure, voire de posture, qui souvent nous impacte à nous mais aussi aux collectivités. La situation que nous vivons n'aurait jamais pu être imaginée ou modélisée. Un pays, un continent et un monde en suspens, des populations confinées et contraintes de vivre masquer, un pass-sanitaire comme atout de notre vie sociale et professionnelle forment les ingrédients d'un roman d'anticipation qui s'écrit avec une encre qui n'est pas très sympathique. Parallèlement, se pose à nous la double question de faire société et de promouvoir le vivre-ensemble. Les clivages se forment dans une France sous tension. Nous n'avons malheureusement pas encore pu saisir la totalité des maux qui se révéleront, et que nous aurons aussi à surveiller et guérir, mais paradoxalement, il nous faut aussi relever des externalités positives. Pourtant, la rentrée du gouvernement a été placée sous le signe de l'autosatisfaction. Envolée la crise sanitaire, place au retour de la croissance et au bilan glorieux sur tous les plans. Quand les uns se félicitent d'avoir été le gouvernement du pouvoir d'achat, les autres s'enflamment en décrétant qu'il y a de la magie à travailler dans

nos usines. Et peu importe que les premiers soient contredits par l'étude de France stratégie, commandée d'ailleurs par le gouvernement qui, avec la meilleure volonté du monde, n'est pas parvenu à établir un lien entre suppression de l'ISF et investissements, ou création d'emplois. Peu importe que l'espérance de vie des ouvriers de nos lignes de production soit de 6 ans et demi-inférieur à celle des cadres, peu importe la magie et là car en macronie il fait toujours soleil. À tel point que les plus modestes n'auront même pas froid cet hiver. Les prix augmentent certes, mais après 57% de l'augmentation du prix de gaz depuis janvier 2021, cette hausse sera généreusement bloquée jusqu'au printemps prochain. Car jusqu'aux échéances électorales d'avril et mai, il faut éviter les vagues, à tout prix, mais si possible à tout petit prix. Voilà pourquoi le gouvernement tente de contourner la colère provoquée par l'augmentation des prix du carburant en versant un chèque de 100 euros, à toutes les personnes percevant moins de 2 000 euros de revenus. Un pansement sur une jambe de bois une fois de plus. Voilà pourquoi aussi la majorité a donné les pleins pouvoirs à l'exécutif en matière sanitaire jusqu'à la fin du mois de juillet prochain, enjambant ainsi les élections présidentielles et législatives. C'est dans ce contexte que nous examinons le DOB de notre agglomération. Nous ne pouvons-nous satisfaire du maintien de la DGF cette année, qui ne compense pas les pertes des années précédentes. C'est quand même la moindre des choses au moment d'un plan de relance. Nous regarderons avec précision les dépenses de fonctionnement du bâtiment 313, avec 150 000 euros la première année, cela nous paraît élevé, c'est une dépense qu'il faudra contrôler et assurer des recettes pour équilibrer si nécessaire. Concernant le projet universciel, le Président avait eu la sagesse de reporter ce projet. Or, nous constatons que 100 000 euros sont prévus pour le budget, nous pensons que là-dessus, il est urgent d'attendre. Puis il y a le projet GPSO qui va coûter cher, 17 millions, ça va coûter cher pendant des dizaines d'années, bien que le dossier budgétaire ne soit pas encore bouclé. Nous pensons également que l'État, avec 40%, ne participe pas assez à ce projet, alors que c'est un projet structurant pour l'Hexagone ainsi que l'Europe avec 20%, qui est aussi un projet global transfert transfrontalier vers l'Espagne, ceux sont de graves désengagements qui en plus devront faire payer les habitants avec une taxe supplémentaire. Certes, il s'agirait que de quelques euros en plus, mais on demande toujours plus au petit, alors que la richesse des plus aisés ne cesse de croître. C'est pourquoi il faut sans doute s'inspirer de la lettre faite au Premier Ministre par certains élus de la Région, qui proposent qu'une taxe locale sur les bureaux soit mise en place sur les périmètres de Toulouse métropole avec un taux de 10 euros par mètre carré, entre autres. Cela nous paraît intéressant à creuser. Un autre désengagement d'après mes dernières informations, seraient la non-participation de l'État sur la rocade nord de Tarbes, qui désengorgerait et Bours, Séméac, Aureilhan et Bazet, contournement indispensable. Je ne vais pas rallonger le débat, il est tard, mais voilà les messages que nous voulions faire passer à l'Assemblée ce soir.

M. LE PRÉSIDENT : Merci de votre intervention Monsieur BARROUQUERE. Alors comme je ne fais pas partie du gouvernement, je ne me sens pas visée par vos remarques et donc je n'ai pas de réponse à apporter. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Bien, on passe au point suivant. Le point suivant, Monsieur LABORDE.

DELIBERATION N° 11

RENOUVELLEMENT D'UN DELEGUE TITULAIRE AU SEIN DU PLVG

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 12

RAPPORT 2021 POUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Lecture de la délibération

M. PIRON : Alors vous avez tous eu connaissance de ce rapport qui était en annexe. Donc ce que je vous propose. Non ? Je ne vais pas vous le lire dans son intégralité quand même. Mais ce que je vous propose, c'est de vous faire une rapide synthèse de ces évolutions sur 2020 et 2021, et dans un second temps, dans le cas où vous l'adopterez la commission environnement a souhaité qu'un document plus attrayant et moins formel soit préparé pour une diffusion à tous les délégués, voilà. Et je remercie dès à présent tous les services qui ont collaboré à cette rédaction et en particulier Sylvie SOROSTE-LEIZA, la rédactrice en chef.

Lecture du rapport (synthèse)

M. LE PRESIDENT : C'est fini Jean-Claude ?

M. PIRON : Oui, ça y est, j'ai terminé.

M. LE PRESIDENT : Merci de cet excellent rapport. Est-ce que vous avez des questions à poser à Monsieur Piron ? Qui souhaite intervenir ? Et bien écoutez, nous prenons acte de ce rapport, merci Monsieur Piron. Pour la peine, je vous passe la parole pour le point suivant.

Le Conseil Communautaire prend acte.

DELIBERATION N° 13

APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC AU PROFIT DE LA SOCIETE PHOENIX FRANCE INFRASTRUCTURES A ORINCLES

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 14

CONTRAT D'OBJECTIF TERRITORIAL (COT) ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES LOURDES PYRENEES ET L'ADEME, AGENCE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Lecture de la délibération

M. PIRON : Alors ce qu'il faut comprendre, c'est que c'est une proposition qui est un peu exceptionnelle quand même, parce que sur toute l'Occitanie, il n'y a que 15 SCOT qui ont été proposés, un seul dans les hautes Pyrénées. Et c'est une concrétisation d'une volonté de l'État d'accompagner le territoire du contrat de relance sur le CRTE. Alors si on a été choisi par l'Ademe, d'après ce qu'on a pu comprendre, c'était parce que, à cause de la qualité des actions que nous avons en cours, que vous avez pu voir dans le rapport DD et surtout l'ambition de notre PCAET, alors l'intérêt pour nous, c'est que c'est vraiment une aide financière qui est non ciblée, c'est à dire qu'en fait elle n'est pas versée en fonction de l'objectif qui serait à atteindre, ce qu'on a à faire, c'est simplement lancer une dynamique. En fait, l'année un, on va toucher 75 000 euros et on doit faire deux audits, un sur les énergies et un sur l'économie circulaire. À partir de là, on va être classé sur un niveau, il y a 4 niveaux possibles, 1,2,3 et 4, qu'importe le niveau, le problème c'est qu'à partir du moment, où on sera

classé sur un niveau, on aura des objectifs, et on aura surtout une dynamique à mettre en place, et on a surtout une feuille de route à mettre en place et à suivre, et on sera jugé non pas sur les objectifs qui pourraient être atteints, mais simplement sur la dynamique qu'on aura mis à vouloir progresser, et au chemin qu'on aura donné. Voilà donc c'est particulièrement intéressant, on sera évalué tous les ans, et ça sera, franchement par rapport au CRTE, ça sera une aide qui est vraiment très très appréciée par le service, et très appréciable.

M. LE PRESIDENT : Merci de ces explications, je crois qu'elles sont fort utiles. C'est un point positif d'avoir cette opportunité, et c'est lié à la qualité de notre engagement dans ces domaines. Y a-t-il des questions à poser Monsieur PIRON, pas de question ?

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 15

MISE EN PLACE D'UN CONTRAT DE PROGRES ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES-LOURDES-PYRENEES ET L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE

M. PIRON : Il s'agit de la mise en place d'un contrat de progrès entre la Communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées et l'Agence de l'eau Adour Garonne. Pour vous dire franchement, c'est assez curieux, mais il y a quand même deux structures qui nous proposent des contrats de progrès ou d'objectifs, pratiquement simultanément pour nous mettre dans les 2 cas de faire en sorte que la CATLP aborde la transition écologique dans les meilleures conditions. Alors c'est vrai que tous les deux contrats offrent à peu près la même chose, c'est-à-dire un accompagnement, un volet financier et des évaluations annuelles. Alors, comme les deux sont liés au CRTE, on peut se demander si l'on doit réellement se réjouir de cette attention, parce que c'est quand même un petit peu curieux que les deux estiment qu'on ne serait peut-être pas en capacité d'appliquer tout ce que demande le CRTE. Voilà, donc si vous le permettez, ce second contrat, c'est Madame MAYNADIER qui va nous le présenter puisque qu'elle a quand même beaucoup travaillé dessus, beaucoup négocié, c'est donc une feuille route sur trois ans, avec des engagements que nous espérons équilibrer.

Présentation du contrat de progrès par Madame MAYNADIER

M. LE PRESIDENT : Comme le dit Madame MAYNADIER, est-ce que vous avez des questions ? Personne ? Non mais ce rapport est très intéressant parce qu'il nous permet de voir dans le concret, l'ampleur des travaux à réaliser, avec les priorités définies, qui concerne certaines communes clairement désignées. Vous voyez que sur les trois prochaines années, c'est 20 millions et demi de travaux, espérons que nous obtiendrons le maximum de subventions tel que cela vient de nous être présenté. Merci en tout cas Madame Anne-Claire MAYNADIER, pour l'excellent travail que vous faites avec vos équipes, et avec le concours de Jean-Claude PIRON, qui vous le savez dans ce domaine, comme dans d'autres, à toute ma confiance. Pas de question ?

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 16

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT ETABLI PAR LE SEABB POUR L'ANNEE 2020

Lecture de la délibération

Le Conseil Communautaire prend acte.

DELIBERATION N° 17

ADMISSION DE LA COMMUNE DE SAMSONS LION AU SYNDICAT EAU ASSAINISSEMENT BEARN BIGORRE (SEABB) POUR LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 18

TARIFICATION EAU ET ASSAINISSEMENT 2022

Lecture de la délibération

M. PIRON : Vous avez pu avoir les documents qui vous ont été communiqués dans lesquels vous allez trouver une vision sur 10 ans des trajectoires ascendantes où descendantes bien souvent du prix de l'eau, commune par commune. Alors nous avons voulu rendre ce tableau le plus exhaustif possible. C'est pour ça que vous allez trouver à la fois le nombre d'abonnés, les volumes vendus, les abonnements avec le tarif proportionnel pour certains, le prix moyen d'une facture de 120 m³, et d'une facture de 120 m³ TTC. Ensuite, à partir de la facture type on a essayé également, de vous mettre une facture pour les petites consommations, parce qu'on s'est rendu compte que 120 m³, ça concernait finalement, je ne vais pas dire pas grand monde, parce que ça concerne quand même beaucoup de monde, mais il y a quand même énormément de communes dans lesquelles la moyenne est plus entre 150 et 170 m³ par famille, et donc faire une facturation en euros sur 120 m³, ça n'avait vraiment pas une valeur très très intéressante. Donc vous avez ce document dans lequel vous trouvez à chaque fois la facture moyenne. Alors facture moyenne attention, ce n'est que la division du volume vendu par le nombre d'abonnés. Attention alors pour certaines communes, ça ne fonctionne pas, par exemple pour Berbérust-Lias, ou en fait on se voit avec une facture de 152 m³, mais nous avons rencontré le maire dernièrement lors d'une réunion qui nous a expliqué qu'il y avait un très gros consommateur-agriculteur qui, sur les 5 778 m³, en consommait au moins 3 000 à lui tout seul, alors, il est évident que ça fausse complètement la moyenne quoi. Ensuite, vous avez remarqué également, parce qu'on en a parlé tout à l'heure, que l'on a fait passer les parts fixes, il y avait certaines parts variables qui étaient vraiment très importante, et on les a faites passer, donc on les a faites toutes descendre, ce qui veut dire que si l'on prend les communes qui sont les plus touchés, c'est-à-dire certaines communes comme Berbérust-Lias, Cheust, Gazost, Ossen, Ourdon, Ousté etc., toutes ces communes-là, dans la mesure où elles vont avoir la part variable pour la grande majorité qui va baisser, on se rend compte que si vous regardez bien les facturations, il y a même beaucoup de communes qui vont avoir des baisses. Des baisses qui seront relatives en fonction bien sûr de la consommation, ça paraît évident. Ensuite, pour ces communes que je viens de citer, ce sont des communes dans lesquelles on a des travaux de sécurisation qui sont imposés, ça veut dire que normalement, on devrait les remonter dès cette année à 2 euros. Alors quand on voit d'où on part, on a choisi, on a décidé, on a proposé qu'en fait, on les lisse sur les quatre ans comme tout le monde, c'est-à-dire de 2021 à 2024. On va faire pour chacune de ces communes, entre 30 et 40 000 euros de travaux de sécurisation au niveau des sources, et c'est imposé par la DDT, donc on est obligé de le faire, il fallait le faire, et donc on va le faire. C'est pour ça qu'effectivement les tarifs augmentent, c'est une bonne nouvelle pour personne, on est bien

d'accord, mais en fait on a quand même cherché à rendre ce passage le moins douloureux possible pour tout le monde, comme on a dit tout à l'heure en conférence des Vice-Présidents, les grands perdants sont la ville de Tarbes et la ville de Lourdes bien entendu, puisque en fait ces communes-là avaient des réseaux, que ce soit en eau ou en assainissement de qualité, avaient fait des investissements et malheureusement, effectivement, elles ont des tarifs d'eau qui font que l'augmentation va être vraiment prégnante pour ces communes-là. En fait bon, on est dans une collectivité, on est dans une communauté de communes et en fait, il est sûr que comme je disais tout à l'heure pour un village de 9 habitants investir 40 000 euros, il est bien évident que ce ne sont pas les neuf foyers, les neuf abonnés qui peuvent les payer, il s'agit donc de solidarité de territoire, c'est ce qu'a voulu le législateur, et c'est ce qu'on est en train d'appliquer maintenant. Maintenant, si vous avez des questions par rapport à ces tarifs, Madame MAYNADIER et moi-même pourrons répondre. Vous remarquerez néanmoins que les tarifs si vous allez chercher un petit peu plus loin, on peut remarquer quand même que pour les communes qui sont sous DSP, si on regarde des tarifs, l'objectif c'est d'arriver donc à 2 euros sur 10 ans, donc le choix qui a été fait tout à l'heure, vous avez vu, c'est d'arriver à 2024, si on prend tous les tarifs indiqués pour les parts délégataires, les communes sous DSP, les tarifs je ne vais pas citer les communes, mais on est à 2,06 euros, on est à 3,15 euros, on est à 2,79 euros pour un, 2,31€ pour l'autre, 2,07 euros et 2,09 euros, c'est à dire qu'elles sont déjà en 2021 à un tarif supérieur à celui que nous on compte atteindre en 2030. Donc vous voyez que la gestion de l'agglo avec une eau pour l'instant à 1,69 euros qui va monter en gros à 1,80, puis 1,90, puis à 2 euros en trois ans, ça sera douloureux bien évidemment pour ceux qui vont payer les factures et vous et moi d'ailleurs, mais je pense que on n'a pas vraiment, dans tous les cas, le choix puisque on revient à l'équation dont je vous parlais tout à l'heure où on doit à la fois faire des travaux imposés, entretenir et renouveler notre parc actuel et surtout, faire les investissements dont on a besoin surtout en collant au plus près au tarif de l'Agence de l'eau Adour Garonne. Vous avez vu tout à l'heure ce que vous a présenté Anne-Claire MAYNADIER, on a tout intérêt à le faire puisqu'on va quand même avoir des financements à hauteur de 43% de tout ce qu'on va entreprendre sur les trois prochaines années.

M. LE PRESIDENT : Jean-Claude, merci. Est-ce que vous avez des questions à poser cher collègue sur cette proposition, annexée à la délibération ? Pas de remarque particulière ? Tout le monde est d'accord ?

M. PIRON : Je vous remercie à tous.

M. LE PRESIDENT : Pardon ?

M. PIRON : Je disais que je voulais remercier à tous de cette marque de confiance.

M. LE PRESIDENT : On peut te remercier tous pour ton application dans ce domaine très technique.

M. ALONSO : Pardon Président, est-ce qu'on pourrait passer à une séance de vote ? Pardon.

M. LE PRESIDENT : Qui parle ?

M. ALONSO : C'est moi. Monsieur ALONSO. Là pardon. Est-ce qu'on peut revenir à une séance de vote un peu normale ?

M. LE PRESIDENT : Dans le micro.

M. ALONSO : Est-ce qu'on peut revenir à une séance de vote normale ? Il n'est pas question de voter pour.

M. LE PRESIDENT : Non, non, aucun problème, je repose la question.

Proposition adoptée à la majorité avec 94 voix pour et 6 abstentions.

DELIBERATION N° 19

ADHESION 2021 AU POLE DE COMPETITIVITE DERBI

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 20

APPROBATION DE L'AVENANT NUMERO 7 DU REGLEMENT POUR LE FONDS D'INTERVENTION COMMUNAUTAIRE ECONOMIQUES

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : Monsieur CLAVERIE une question. Vous fixez un délai maximal de 4 ans pour la création des emplois exigés pour bénéficier de l'aide, même si l'aide a été versée au bout de 4 ans.

M.CLAVERIE : Alors peut-être que l'exposé n'est pas super.

M. LE PRESIDENT : Pardon.

M.CLAVERIE : Je vous réponds, peut-être que la rédaction de la délibération n'est pas tout à fait claire, mais il s'agit au fond de faire retour de la subvention, si dans les 4 ans il n'y a pas eu les emplois qui ont été créés et qui ont été promis par l'entreprise qui reçoit les aides.

M. LE PRESIDENT : Ce n'est pas écrit, je suis désolé.

M.CLAVERIE : À condition, bien sûr qu'elle n'ait pas disparu.

M. LE PRESIDENT : Ce n'est pas écrit.

M.CLAVERIE : Oui, ça mérite d'être amodié peut-être.

M. LE PRESIDENT : Je te donne mon avis, cette délibération ne me plaît pas beaucoup. Je pense qu'il faudra la représenter au prochain Bureau, il faut la retravailler ensemble encore un peu. Il faut qu'on en reparle. Et augmenter le plafond de 80 000 à 100 000, je trouvais que 80 000 c'était déjà pas mal.

M.CLAVERIE : C'est pour des projets de 10 millions d'euros.

M. LE PRESIDENT : D'accord, et on a voté tout à l'heure 80 000 pour un projet de 20 millions. Je souhaite qu'on la représente lors d'un Bureau, à moins que la majorité souhaite la voter telle quelle. Est-ce que vous êtes d'accord pour qu'on la représente lors du prochain Bureau ? Donc on la revoie, merci beaucoup. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, je déclare clos ce Conseil Communautaire, et vous remercie toutes et tous.